

PV-AG de l'ASA du Canal du Moulin

Samedi 28 Juin 2025

Les 244 membres de l'ASA individuellement convoqués se sont réunis en AG ordinaire le Samedi 28 juin 2025 à 9h30 au foyer JJ COUPON à Buis les Baronnies. Le quorum n'étant pas atteint, avec 39 membres et 12 pouvoirs, une seconde réunion est ouverte par le Président délégué, M. André DONZÉ. Il est assisté par le Secrétaire de séance, M. Frank MELLAN.

1-Compte-rendu moral

M. André DONZÉ, Président délégué, ouvre la séance et rappelle que 2 ASA sont présentes sur Buis : l'ASA du Canal du Moulin, présidée par M. Sébastien BERNARD et l'ASA des Arrosants Réunis présidée par M. Alain BOURGON.

Pour le fonctionnement régulier du Canal du Moulin, il explique s'appuyer sur 12 Syndics bénévoles, sur les services techniques de la Mairie (M. Laurent RIPERT) et sur M. Frank MELLAN (partie administrative). Il annonce aussi qu'un **chantier participatif** se déroulera le **11/07/2025** (prise d'Ubriex obstruée par des graviers).

Bilan de la saison 2024 :

⇒ Fonctionnement du canal 2024

-Il n'y a **pas eu de fermetures sur décision préfectorale l'été dernier** (débit réservé 220l/s), mais pour respecter les quotas autorisés par l'OUGC, le canal a été fermé du vendredi 16h au lundi 9h. Des fermetures aussi en cas d'annonce de précipitations.

-L'entretien - maintenance, fermeture/ouverture - est confié aux services techniques de la mairie de Buis. L'agent délégué à cette mission a souhaité quitter ses fonctions. Deux agents sont plus particulièrement mobilisés, mais tout autre agent pourra également intervenir. Cette mission s'effectue sous la responsabilité de M. L. RIPERT responsable des services techniques.

⇒ Aspects administratifs

-Le contexte du PRGE Ouvèze Provençale : Le bassin de l'Ouvèze est classé en déficit quantitatif (SDAGE 2010) et l'objectif est de mutualiser l'effort sur l'ensemble du bassin en concertation avec l'ensemble des acteurs pour une réduction de 30 % des prélèvements tout usages confondus.

- Un contrôle de l'Agence de l'Eau, avec une remise aux normes des échelles de mesure est prévu fin 2025/début 2026. Cet établissement délivre le droit de prélèvement.

-L'OUGC a un rôle d'accompagnement, de sensibilisation de conseil, et de répartition de la ressource notamment auprès des ASA du Vaucluse. Cet organisme collecte depuis 2022 les volumes et surfaces déclarés par l'ASA pour le compte de l'Agence de l'Eau.

⇒ Information sur la redevance de l'Agence de l'eau

-Une explication des éléments servant au calcul de la redevance de l'Agence de l'Eau est présentée. Chaque année, l'ASA paye une redevance pour prélèvement d'eau dans le milieu

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

naturel, sur la base de déclarations. Cette redevance est amenée à augmenter dans les années à venir.

-Pour 2024, les volumes prélevés déclarés sont à la baisse avec 226 688 m³ (dont étiage 126 896 m³), en raison d'une pluviométrie de printemps plus importante.

⇒ Communication sur le canal :

-Disfonctionnement du canal : faire un mail à l'ASA ou contacter l'un des Syndics référents. En cas d'**urgence** et par **SMS**, contacter le Président délégué M. André DONZÉ au 06 19 74 56 14.

-**Ouverture/fermeture des canaux** : pour respecter les quotas, le canal pourra être fermé ou le débit réduit. Information disponible sur le site <http://canal.buislesbaronnies.fr>.

Points particuliers :

-Envasements réguliers au niveau du cimetière, avec impossibilité de déposer la boue sur les bords, qui nécessiteront probablement des hydrocurages.

-Des fuites repérées dans le réseau d'eaux usées.

-Quelques contentieux avec des propriétaires en cours de résolution.

-Canal non accessible suite à la pose de clôtures.

-Contestation sur des facturations de parcelles non desservies suite à des découpages et ventes.

-**Remise en eau du quartier René Cassin sous ville effectuée en 2024.**

-Information sur des **actes de malveillance** : plusieurs martellières enlevées et jetées sur Buis.

-**Civisme** : l'ouverture de vannes 24h/24h pour certains canaux secondaires prive de 30 à 40 % du débit les adhérents situés en aval. **L'ouverture des prises d'eau est de 2h/jour maximum.**

-Information sur le **projet de S.I.G.** (Système d'information géographique). Le suivi parcellaire avec les vieux plans est complexe, car la mise à jour est difficile. En lien avec la Mairie et la Communauté de Communes, une numérisation du périmètre et des réseaux est à l'étude (logiciel X-map).

Autres points

Le périmètre de l'ASA, arrêté dans le cadre des statuts de 2008, correspond à l'ensemble des parcelles desservies par le canal principal par irrigation gravitaire majoritairement soit directement soit indirectement par le biais de canaux secondaires. La charge des travaux d'entretien des différents ouvrages du canal principal est réalisée par l'ASA et ne permet pas d'exonérer les parcelles du périmètre de la redevance.

La charge d'entretien des canaux secondaires relève des particuliers et la difficulté provient de l'absence d'entretien régulier et/ou du morcellement lié aux divisions parcellaires.

Perspectives :

Actuellement, le débit de l'Ouvèze a énormément baissé. On espère que des épisodes pluvieux rechargeront suffisamment l'Ouvèze pour que nous n'atteignons pas le débit réservé et que nous ne soyons pas en alerte sécheresse crise. Rappel : le canal doit être fermé en dessous de 220l/s du débit de l'Ouvèze. Volume autorisé en 2025 : 1 072 723m³ dont 436 819m³ en étiage.

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

2-Travaux réalisés

-En 2024, quelques hydrocurages ont été réalisés, dans le cadre du réseau pluvial, dont fait partie le Canal du Moulin. Ils ont été pris en charge à 100% par la Mairie.

-La convention de partenariat avec la Mairie permet l'entretien du canal tout au long de l'année par des agents de l'équipe du service technique : débroussaillage fin du canal, curages,

3-Présentation du compte administratif 2024 et du budget 2025 /SANS vote

Le Secrétaire présente les éléments comptables votées en réunion de bureau le 21/03/2025 :

-**CA 2024** : Résultat de l'exercice + 31,35€ / Dépenses = 26 120,42€ / Recettes = 26 151,77€

-**Tarifs 2025** inchangés : abonnement à 40€ et le tarif à l'are à 4€

-**BP 2025** de 51 196,93€ avec l'excédent (2024) de 27 861,73€ / Détail : Recettes prévisionnelles hors Trésorerie de 23 335,20€ / Dépenses prévisionnelles 23 335,20 €, (dont 1950,70 € pour les travaux, le reste en charges générales, de personnel et de gestion).

-Information sur les **restes à recouvrer** : 270,93€ (2021), 356,35€ (2022), 428,16€ (2023), 1166,84€ (2024) / Total : 2222,28€

Remarque sur le coût de la maintenance logicielle. Réponse : il est élevé, mais correspond à la mise à jour régulière de 3 logiciels et des interventions à distance des équipes de Berger-Levrault.

Remarque sur le poste de secrétariat. Réponse : ce poste couvre les différentes missions nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'ASA (gestion administrative, comptable, budgétaire, facturation, relations avec les adhérents et les partenaires...).

Remarque sur la prestation de service de la Mairie. Réponse : elle est calculée sur la base de 11 heures par semaine annualisés pour l'entretien du canal et s'établit à 9570€ par an.

4-Renouvellement des syndics (3 ans) / AVEC vote

- ⇒ **M. Didier BREHON**, Syndic depuis 2016 ne se représente pas. **M. VERRIER** élu en 2019 propose de continuer / **Vote** : Accepté à l'unanimité.
- ⇒ Candidature de **M. Jean-Marc FLEITOU** / **Vote** : Accepté à l'unanimité.
- ⇒ Les autres membres du bureau restent inchangés (cf la liste des contacts sur le site).

5-Questions traitées

-**Question** (M. P. CROZE) sur la mesure du débit du canal. Réponse : Il s'agit d'une mesure effectuée régulièrement à l'aval de la prise d'eau, faisant intervenir une section du canal et la vitesse d'écoulement à un moment donné. L'ouverture de la vanne d'alimentation générale permet de réguler le volume entrant lu sur une échelle limnimétrique.

-**Question** (M. R. EYME) sur l'entretien du piège à fines et des fuites sur sa propriété. Réponse : un contrôle sera fait pour déterminer de la pertinence d'un hydrocurage.

-**Information** de Mme C. FRAYSSE sur la difficulté à ouvrir la martellière, secteur Coupon. Réponse : l'ouvrage sera révisé prochainement.

-**Information** de Mme V. DUCLAUX, sur l'obstruction du canal rue du moulin, suite aux travaux effectués au bâtiment de la Communauté de Communes. Réponse : une solution sera trouvée prochainement.

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

-Question d'adhérents du quartier Sous-ville (Mme JARJAYE, M. AMODRU, M. J.M. MEZTLER) : demande d'exonération de la cotisation pour absence d'eau. Réponse : des travaux ont été réalisés en 2024 pour rétablir l'alimentation de ce secteur. Une visite de contrôle sera opérée la 1^{ère} semaine de juillet.

Remarque de M. G. JEAN : Il est difficile de faire payer le canal quand il n'y a pas d'eau. Réponse : la cotisation de chaque adhérent sert principalement à payer l'entretien du canal, la quantité d'eau prélevée par chacun étant un forfait basé sur la surface parcellaire et l'abonnement.

-Question de Mme D. JORIS : peut-on étudier une cotisation variable pour les adhérents, majorée pour ceux proches du canal principal et minorée pour ceux éloignés. Réponse : une cotisation à la carte supprime le principe de solidarité entre adhérents d'une ASA.

Remarque de Mme F. JEAN : idée de faire un état des lieux de ce qui fonctionne et des portions qui nécessitent des travaux.

Question (G. JEAN) sur la fermeture des canaux le WE : pourquoi ne pas laisser les canaux ouverts le WE et les fermer le vendredi soir uniquement en cas d'orage ? Réponse : si l'on choisit de fermer 1 jour par semaine, pour respecter les quotas, c'est une alternative envisageable.

Réponse à venir disponible sur le site Internet.

Remarque de Mme F. JEAN : moduler la fermeture hebdomadaire permettrait à ceux travaillant la semaine de pouvoir utiliser l'eau le WE, tout en respectant la réglementation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Président délégué,
André DONZÉ

Le Secrétaire de Séance,
Frank MELLAN